



L'Info-Relais

Chers parents,
Chers assistants maternels,

C'est à travers ces quelques lignes, que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2019. Qu'elle soit remplie de nombreux instants de complicité, de partage et de joie avec les enfants.

En attendant de vous retrouver prochainement, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Héléna et les animatrices des relais
Familles Rurales



Le Relais Familles Assistants
Maternels de la CCPR
et de la CCPM
(Secteur Saint-Hippolyte)

17 Rue de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY
3 Rue du Clos Pascal 25190 SAINT-HIPPOLYTE

03 81 43 81 72
relais.ccpr.csh@famillesrurales.org

Les horaires du relais

Mardi:

14h-17h téléphone + visite Le Russey
17h-19h rendez-vous Le Russey

Jeudi:

14h-16h téléphone + visite St Hippolyte
16h-17h rendez-vous St Hippolyte

Vendredi:

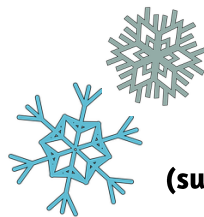
9h-12h téléphone + visite Le Russey
13h-15h téléphone + visite Le Russey

Possibilité de rendez-vous en dehors des permanences.

Dans ce numéro :

- Animations et formations proposées
- Nouveau Décret
- Informations Pajemploi
- Information de la Direccte
- Pour le Plaisir
- La Ludothèque « P'tidou »

Le journal du Relais
Familles Assistants Maternels de la CCPR
et de la CCPM (secteur Saint-Hippolyte)

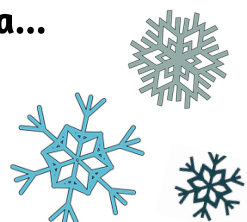


JANVIER

(sur l'air de « la mère michelle »



**C'est au mois d'janvier
Que j'ai mis mon bonnet,
Que j'ai mis mon cache-nez,
Je n'ai pas mis mes gants,
Tant pis, tant pis pour moi,
Je n'ai pas mis mes gants
Et j'ai un p'tit peu froid
Sur l'air du tralalala...**



Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent aux assistants maternels, parents et gardes à domicile des communes de la CCPR accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matin de 9h30 à 11h30 sur différentes communes.

→ 9h30-10h : accueil café

→ 10h-11h : animation

→ 11h-11h30 : jeux libres / rangement

Janvier

• Mardi 8 janvier aux Fontenelles

Atelier d'éveil

→ Salle du Club

• Mardi 15 janvier à la Chenalotte

La Cabane aux livres *

(animation autour des livres et des histoires animée par Marie)

→ Salle des fêtes

• Mardi 22 janvier au Russey

Atelier d'éveil

→ Maison des services

• Mardi 29 janvier à Plaimbois du Miroir

Atelier d'éveil

→ Mairie

Février

• Mardi 5 février à Bonnétague

Atelier d'éveil + baby-gym

→ EHPAD La maison du Bois joli

• Mardi 12 février à la Chenalotte

Eveil yoga *

(inscription obligatoire, places limitées)

→ Salle des fêtes

• Mardi 19 février au Russey

Atelier d'éveil

→ Maison des services

• Mardi 26 février à Plaimbois du Miroir

Atelier d'éveil

→ Mairie

* **Merci d'arriver au plus tard à 10h**
lorsqu'il y a un intervenant

Formation Professionnelle

Les relais des secteurs de Morteau, du Russey et de Saint-Hippolyte vous proposent de mettre en place plusieurs formations :

→ **Contes et histoires à raconter (14h)**

→ **Gérer les situations difficiles (14h)**

→ **Gestion du stress et relaxation (14h)**

→ **Construire son livret d'accueil (14h)**

→ **Secourisme (SST) (14h)**

→ **S'occuper d'un enfant en situation de handicap (21h :**

samedis 9,16 et 30 mars à Morteau)

Retrouvez le détail de ces formations ainsi que la liste complète des formations auxquelles vous pouvez prétendre sur le site d'Iperia : www.iperia.eu

Merci de vous inscrire auprès du relais avant le 31 janvier 2019.

À partir de 7 personnes inscrites, ces formations pourront être organisées sur le secteur.



Ateliers massage parent/bébé

Le Russey

4 - 12 - 19 - 25 janvier 2019

Inscription et renseignements :

06 83 76 85 89

violette.laure@hotmail.com

Places limitées.

NOUVEAU

A partir de 2019, le relais et l'EHPAD « La maison du bois joli » s'associent pour vous proposer des animations intergénérationnelles !

Au programme des ces différentes rencontres : espaces de jeux / activités manuelles / ateliers contes et comptines / éveil musical mais surtout partage de moments conviviaux favorisant le lien entre les générations!

Venez nous retrouver lors de la première séance qui aura lieu le 5 février !

Soirée création

Le relais vous propose une soirée entre assistants maternels autour de la « fabrication d'instruments de musique » :

Mardi 12 février à 20h00

Salle Multimédia de la Maison des Services du Russey.

Inscription auprès du relais avant le 5 février.

Cette soirée sera également l'occasion pour vous de partager vos créations et/ou idées alors n'hésitez pas à venir avec vos réalisations, photos...

Un nouveau Décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels

Décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018 :

« Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2019. Le décret modifie les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre de la formation obligatoire des assistants maternels agréés. Il précise la durée de la formation suivie avant le premier accueil, ainsi que les dispenses de formation qui peuvent être accordées. Il modifie également les modalités de renouvellement de leur agrément. Il précise en outre les modalités applicables en ce qui concerne les formations engagées avant le 1er janvier 2019. »

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le décret sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/23/2018-903/jo/texte>



Complément de libre choix du mode de garde (CMG) simplifié en mars 2019

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant. Le fonctionnement de ce dernier évolue en mars 2019, mais les conditions et les montants du CMG seront inchangés.

A compter de mars 2019, Pajemploi versera le CMG directement sur le compte bancaire du parent-employeur. La MSA ou la Caf restera l'interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde, changement de situations,...).

A la suite de la déclaration mensuelle, le centre national Pajemploi communiquera directement aux parents le montant du CMG auquel il a droit et le versera rapidement sur le compte du parent-employeur.

Une seule démarche : renseigner vos coordonnées bancaires. Pour continuer de recevoir votre CMG, renseignez vos coordonnées bancaires dès maintenant dans la partie « Gérer mes coordonnées bancaires » de votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf.fr.

Le service « Tout-en-un » prévu fin mars 2019

Créé par Pajemploi, ce service proposera :

- le prélèvement du salaire de l'employé (et les cotisations éventuelles) sur le compte bancaire de l'employeur après déduction du CMG rémunération
- le versement du salaire directement au salarié

La mise en place de ce service est soumise à l'accord du parent employeur et du salarié.

Prélèvement à la source

Pour rappel, la mise en place du prélèvement à la source est reportée au 1er janvier 2020 pour les particuliers employeurs. Rien ne change pour les parents employeurs en 2019 et aucun montant d'impôt ne sera retenu sur la rémunération du salarié.

Pour toutes questions, contacter directement les services de Pajemploi. Source : www.pajemploi.urssaf.fr



Information de la Direccte Bourgogne Franche-comté

Le service de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE change de numéro de téléphone à compter du 3 décembre 2018.

Contactez dorénavant le service de renseignements en droit du travail au :

0 806 000 126

Quelques précisions de la DIRECCTE :

« Pour rappel, les services des renseignements de la DIRECCTE donnent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale, aux salariés et employeurs du secteur privé.

Ce service n'intervient toutefois pas pour :

- les éventuelles demandes d'intervention en entreprise qui relèvent de la compétence des sections d'Inspection du Travail
- régler les litiges qui relèvent de la compétence des Conseils des Prud'hommes
- constituer un dossier prud'homal.



DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté
5 place Jean Cornet, 25041 Besançon
0 806 000 126

www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr



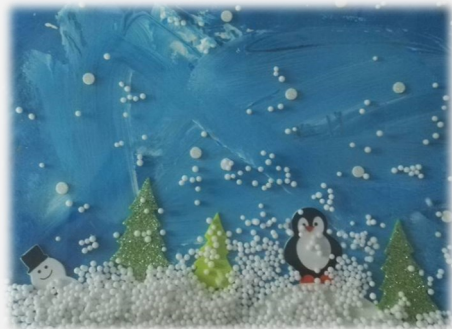
Pour le plaisir !



Bricolage

Matériel :

- pochette plastique
- feuille blanche cartonnée
- peinture bleue et blanche
- petites billes de polystyrène
- petites décorations de Noël



Préparation :

Il vous suffit de faire peindre aux enfants un fond bleu/blanc (tons hivernaux). Ensuite, faire coller des stickers pingouins, sapins ...

Une fois le tout sec et collé, mettre la feuille dans une pochette plastique et demander aux enfants de verser les petites billes de polystyrène avant de fermer.

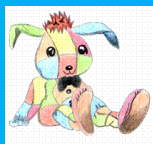
Voici une belle « boule à neige », mais à plat !

Source :

www.nounoudechivres.n.o.pic.centerblog.net



Ludothèque P'tidou



La Ludothèque P'tidou vient à votre rencontre sur la commune du Russey.

Les enfants peuvent venir jouer à la ludothèque, recevoir des explications sur les règles de jeux par Emmanuelle, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !

Le jeudi 10 janvier de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

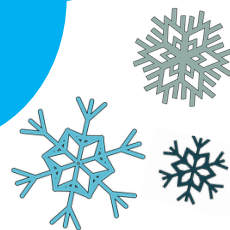
Le jeudi 24 janvier de 16h à 18h

Le jeudi 14 février de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

Le jeudi 28 février de 16h à 18h

Lieu : salle annexe de la salle des fêtes du Russey

Pour connaître les tarifs des animations, merci de contacter la ludothèque par mail : ludo.ptidou@famillesrurales.org



Recette amusante à faire avec les enfants !

Le froid est arrivé et les manchots sont de sortie pour se faire manger par les enfants. Parfait pour faire manger des fruits aux enfants. Avec ce dessert, ils ne pourront pas dire non.



Ingrédients :

- 1 feutre noir alimentaire
- Chocolat noir ou au lait pâtissier
- Pâte à sucre blanche pour les yeux (vous pouvez les remplacer par des smarties blanc, plus dur à trouver)
- Smarties orange pour le bec et les pieds
- 1 banane

Préparation :

1 - Couper des Smarties orange en deux pour faire les pattes et le bec. Faire les yeux à l'aide du feutre alimentaire noir sur la pâte à sucre blanche ou sur les smarties.

2 - Éplucher les bananes et couper-les en deux. Faire fondre votre chocolat au bain-marie. Tremper les bananes dans le chocolat en les trempant comme sur la photo.

3 - Disposer les bananes recouvertes de chocolat dans une assiette. Ajouter les Smarties et les yeux en pâte à sucre avant que le chocolat ne fige.

4 - Placer au congélateur 20 minutes, puis server.

Source : www.750g.com/les-pingouins-r97429.htm